

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le **25 MAR. 2022**

ID : 061-226100014-20220322-2022_214-DE

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

.*.*

POINT 1

Approbation du compte-rendu
de la réunion du bureau syndical
du 8 mars 2022

du bureau du Syndicat de

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Mme Béatrice METAYER.

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Patrick LEROUX, Gilles ORY, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Michel LERAT, Denis MOUSSET et Gilles RABACHE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, suite à l'envoi en mars du compte-rendu du dernier Bureau du 8 mars 2022 et suite à sa demande en séance de savoir si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation. Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2022.

Fait à Alençon, le 22 mars 2022

Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

Jean-Vincent DU LAC

du bureau du Syndicat de

Bureau
du Syndicat départemental
de l'eau

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

.*.*

Etaient présents :

Mme Béatrice METAYER.

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Patrick LEROUX, Gilles ORY, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

POINT 2

a) Marché public
de prestations de prélèvements
et d'analyses d'échantillons
d'eau brute destinée à
l'alimentation en eau potable

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Michel LERAT, Denis MOUSSET et Gilles RABACHE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, sans publicité ni mise en concurrence, suite à un appel d'offres déclaré sans suite pour infructuosité au motif d'absence d'offre, par délibération du bureau syndical du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne en date du 08/03/2022, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché pour des prestations de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, sans montant minimum et dont le montant maximum est de 800 000 € HT.

Sur une société ayant retiré le dossier de consultation, seul LABEO Orne au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) LABEO dont le siège est situé à St Contest (14), a remis une offre.

La candidature du GIP LABEO est complète et conforme aux attentes de la procédure de consultation. L'offre technique du GIP LABEO correspond également aux attentes techniques -notamment aux exigences- du CCTP et économiques du SDE. Les résultats de sa notation sont détaillés dans le tableau ci-après, conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, et notamment sur la base du détail quantitatif estimatif non contractuel d'un montant de 199 920,02 € HT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 25 MAR. 2022


ID : 061-226100014-20220322-2022_214-DE

Candidat	Montant en € HT	Note Prix /30	Valeur technique /40							
			Prélèvements et mesures terrain / 15	Analyses labo /20	Envoi résultats validés /5	Intervention /15	Mise en analyse /10	Durée analyse /3	Envoi résultats validés /2	
GIP LABEO	199 920,02	30	14	19,03	5	15	9,75	3	1,5	97,28
			soit 38,03/40				soit 29,25/30			

Après l'exposé de l'analyse faite par les services du SDE de la candidature et de l'offre et au vu de la décision du pouvoir adjudicateur, le bureau syndical décide de retenir l'offre présentée par le GIP LABEO, d'un montant de 199 920,02 € HT, qui est économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer le marché avec le GIP LABEO ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait à Alençon, le 22 mars 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau,



Jean-Vincent DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 25 MAR. 2022

ID : 061-226100014-20220322-2022_214-DE

du bureau du Syndicat de

parlementar de l'eau,

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Mme Béatrice METAYER.
MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Patrick LEROUX, Gilles ORY, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Michel LERAT, Denis MOUSSET et Gilles RABACHE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, le SIAEP de la Vallée de l'Orne a sollicité le SDE pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par M. Julien FERET, hydrogéologue au SDE. L'objet de la prestation est la réalisation du diagnostic du forage « Le Prés Clos » situé à Juvigny sur Orne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SIAEP de la Vallée de l'Orne pour le diagnostic du forage « Le Prés Clos » situé à Juvigny sur Orne.

Fait à Alençon, le 22 mars 2022

Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

Jean-Vincent DU LAC

POINT 2

b) Convention AMO entre le SDE et le SIAEP de la Vallée de l'Orne pour la réalisation du diagnostic d'un forage

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Mme Béatrice METAYER.
MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Patrick LEROUX, Gilles ORY, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Michel LERAT, Denis MOUSSET et Gilles RABACHE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, dans le cadre des diagnostics et des essais de pompage que le SDE souhaite réaliser sur les forages de « Croix Naudet » (La Ferté Macé) et « Bois de Magny » (Magny-le-Désert), situés en forêt domaniale, l'ONF demande à ce que le SDE signe une convention d'occupation temporaire de terrains en forêt domaniale. A ce jour, le SDE occupe ces terrains sans titre. Par conséquent, faute de signature de cette convention, les ouvrages devraient être rebouchés et les terrains occupés remis en état.

M. le Président précise que cette convention concerne des occupations de terrain temporaires. En cas d'occupation définitive, une nouvelle convention devrait être signée.

M. le Président détaille les clauses de la convention :

- Date de début : 1^{er} mars 2022
- Date de fin : 28 avril 2025
- Autorisation de circuler pour le SDE et ses mandataires, pour :
 - ↳ Réaliser une piste d'accès et une plateforme autour du forage « Bois de Magny »
 - ↳ Effectuer les diagnostics des forages, y compris les essais de pompage et rejets associés
- Maintien des parcelles forestières dans leur état actuel, avec réalisation d'un état des lieux avant travaux
- Frais de dossier : 250 €
- Redevance annuelle d'occupation des terrains : 2 500 €

Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

..*..

POINT 2

c) Convention avec l'ONF

Occupation temporaire de terrain en
forêt domaniale

Croix Naudet (La Ferté-Macé)
Bois de Magny (Magny-le-Désert)

Caution : 2 500 € (une année
terme de la convention après
constatation de la remise en état)

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 5 MAR. 2022

ID : 061-226100014-20220322-2022_214-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer la convention proposée par l'ONF pour l'occupation temporaire de terrains en forêt domaniale d'Andaine, sur les sites de forages d'essai de « Croix Naudet » (La Ferté Macé) et « Bois de Magny » (Magny-le-Désert).

Fait à Alençon, le 22 mars 2022
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

EXTRAIT DU REGISTRE

du bureau du Syndicat dé

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le **25 MAR. 2022**

ID : 061-226100014-20220322-2022_214-DE



Bureau
Du Syndicat départemental
de l'eau

..*..

POINT 2

d) Co-organisation du
concours des pratiques
agro-écologiques avec le
Parc Normandie-Maine
dans l'AAC Egrenne-
Varenne

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Mme Béatrice METAYER.

MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Xavier GOUTTE, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Olivier BOULAY, Hervé FOURNET, Frédéric GODET, Jean-Marie GOUSSIN, Jean-Patrick LEROUX, Gilles ORY, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Christophe de BALORRE, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Michel LERAT, Denis MOUSSET et Gilles RABACHE.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président rappelle que le CTEau Mayenne amont 2021-2023 prévoit des actions de sensibilisation à la gestion agro-écologique des haies bocagères dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) Prioritaires « Egrenne-Varenne » et « Pont de Couterne ». Il informe que le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNRNM) organise un concours local des pratiques agro-écologiques en agroforesterie, rattaché au Concours Général Agricole Edition 2023, sur le territoire élargi de l'AOP du Domfrontais. Ce territoire étant inclus à l'AAC Egrenne-Varenne, le PNRNM a proposé au SDE d'être co-organisateur du concours. Celui-ci est encadré par un règlement fixant les critères d'éligibilité, la période d'inscription ainsi que l'organisation du jury.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau soutient la co-organisation, avec le PNRNM, du concours local des pratiques agro-écologiques en agroforesterie par le SDE et autorise le Président à signer le règlement du concours.

Fait à Alençon, le 22 mars 2022

Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau

Jean-Vincent DU LAC